

MAIRIE
de CONCOTS
46260

PROCES VERBAL
De la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 14 avril 2023

Présents : Yves Marlas, Jean-Marie Aillet, Philippe Lafabrie, Nicolas Ganil, Aurélie Salgues, Laurence Amigues.

Pouvoirs: Vincent Lahens donne pouvoir à Jean Marie Aillet, Mathieu Thiberville donne pouvoir à Mr Philippe Lafabrie.

Absents : Guy Bertazzo, François Fournier.

Désignation secrétaire de séance :

Aurélie Salgues est désignée secrétaire de séance.

Mr le Maire ouvre le conseil à 21h01.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal
- Approbation du compte administratif 2022
- Approbation du compte de gestion 2022 dressé par le Receveur
- Affectation du résultat 2022
- Fixation du taux des taxes directes locales 2023
- Examen et approbation du budget prévisionnel communal 2023
- Achat parcelles cadastrées section F n°491 et 494 au SESEL
- Mise en place du travail à temps partiel au profit des agents de la commune

Approbation Compte rendu du conseil municipal précédent

Mr Lafabrie précise qu'il y a eut une erreur dans la transmission de l'ordre du jour (via le Concots Infos). Il est noté « Acquisition portion de parcelle (F494) » sur le compte rendu du précédent conseil, Mr Lafabrie précise qu'il a voté (le 15 février 2023) contre l'achat de la parcelle F N°478 (comme noté dans le Concots Infos du 11 février 2023). Mr le Maire précise que le sujet sera abordé plus tard lors du conseil. Un nouveau vote est organisé.

Approbation du compte rendu du conseil du 15 février 2023.

Approbation du compte administratif 2022

Présentation, par Mr Marlas, du compte administratif 2022.

Le grand livre est à la disposition des conseillers.

Mr Lafabrie demande plus de précision sur les lignes.

Lecture est faite de toutes les lignes du compte administratif 2022.

Compte administratif communal 2022

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
Chap	LIBELLE	Réalisé 2022	Chap	LIBELLE	Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	86 042.68	70	Produits des services	19 500.50
012	Charges de Personnel	155 695.32	73	Reversement sur recettes	141 731.80
014	Atténuation de produits	13 244.00	74	Dotations et participations	132 909.90
65	Autres charges de gest° courante	29 395.94	75	Autres produits de gest° courante	9 160.74
66	Charges financières	8 035.35	76	Autres produits	2.38
67	Charges exceptionnelles	0.00	77	Produits exceptionnels	11 781.30
042	Op° ordre entre sections	6 406.59	013	Atténuation de charges	18 552.55
			042	Op° ordre entre sections	0.00
TOTAL		298 819.88	TOTAL		333 639.17

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
Chap	LIBELLE	Réalisé 2022	Chap	LIBELLE	Réalisé 2022
20	Immobilisations incorporelles	0.00	10	Dotations, fonds divers, réserves	9 613.75
204	Subv d'équipement versées	0.00	13	Subventions d'investissement	49 902.00
21	Immobilisations corporelles	2 475.85	16	Emprunts et dettes assimilés	0.00
23	Immobilisations en cours	27 003.78	20	Immobilisations incorporelles	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	040	Op° ordre entre sections	6 406.59
16	Emprunts et dettes assimilés	23 065.89			
040	Op° ordre entre sections	0.00			
TOTAL		52 545.52	TOTAL		65 922.34

	Restes à réaliser	590 639.202		Restes à réaliser	417 959.00
--	-------------------	-------------	--	-------------------	------------

Monsieur le maire se retire au moment du vote.

Après délibération le conseil vote à l'unanimité pour l'approbation du compte administratif 2022.

Mr Marlas explique que les aides relatives aux travaux de l'école seront versées après la réalisation et le paiement des artisans. Il sera réalisé un « prêt relais » afin de palier au délai de carence entre les dépenses et le versement de l'aide. Ceci sera porté au budget prévisionnel 2023.

Approbation du compte de gestion 2022

Le compte de gestion 2022 est le document financier dressé par le comptable public de la collectivité. Il reflète parfaitement les écritures comptables de l'exercice, donne le compte de résultat, le bilan et enfin reprend les balances d'entrées de chacun des comptes ainsi que les soldes. Il y a cohérence entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif.

Après délibération le conseil vote à l'unanimité pour l'approbation du compte de gestion 2022.

Affectation du résultat 2022

Affectation du résultat communal 2022 :

1°) section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice :	- 298 819,88 €
Recettes de l'exercice :	+ 333 639,17 €
Excédent de l'exercice :	+ 34 819,29 €
Excédent antérieur reporté :	+ 157 727,61 €
Résultat à affecter :	+ 192 546,90 €

2°) section d'investissement

Dépenses de l'exercice :	- 52 545,52 €
Recettes de l'exercice :	+ 65 922,34 €
Excédent de l'exercice :	+ 13 376,82 €
Déficit antérieur reporté :	- 3 867,24 €
Excédent de clôture :	+ 9 509,58 €

Situation des restes à réaliser en investissement

Restes à réaliser en dépenses :	- 590 639,20 €
Restes à réaliser en recettes :	417 959,00 €
Déficit sur restes à réaliser :	- 172 680,20 €

Besoin de financement : $9\,509,58 - 172\,680,20 = 163\,170,62$ €

Affectation du résultat de fonctionnement :

- en réserves au c/1068 en investissement : 163 170,62 €,
- au report à nouveau en recettes de fonctionnement c/002 RF : 29 376,28 €
(= 192 546,90 € – 163 170,62 €)

Après délibération le conseil vote à l'unanimité pour l'affectation du résultat.

Fixation du taux des taxes directes locales 2023

Mr Guardia (conseiller territorial financier) a conseillé à la municipalité d'augmenter le taux de taxe pour faire face aux dépenses et à l'inflation.

Si l'augmentation du taux des taxes directes locales est de 0% le résultat pour la commune est de 179856€.

Si l'augmentation est de 1% la commune récolte 1799€ de plus.

Si l'augmentation est de 2% la commune récolte 3599€ de plus.

Après délibération le conseil vote par 3 voix contre, 5 voix pour augmentation de 1% des taxes directes locales 2023.

Examen et approbation du budget prévisionnel communal 2023

Lecture est faite de toutes les lignes du budget prévisionnel 2023.

Budget primitif communal 2023

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

La section de fonctionnement se présente et s'équilibre ainsi :

DEPENSES			RECETTES		
Chap	LIBELLE	VOTE 2022	Chap	LIBELLE	VOTE 2022
011	Charges à caractère général	92 885 .00	002	Excédent antérieur reporté	29 376,28
012	Charges de Personnel	138 262.00	70	Produits des services	24 100.00
014	Atténuation de produits	13 244.00	73	Reversement sur recettes	139 970.00
65	Autres charges de gest° courante	71 530.00	74	Dotations et participations	146 466.00
66	Charges financières	7 528.07	75	Autres produits de gest° courante	10 165.00
67	Charges exceptionnelles	1 050.00	76	Produits financiers	2.50
68	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	512.78			
022	Dépenses imprévues	12 264.93	77	Produits exceptionnels	4 940.00
023	Virement à l'investissement	26 975.35	013	Atténuation de charges	15 408.00
042	Op° ordre entre sections	6 175.65	042	Op° ordre entre sections	0.00
TOTAL		370 427.78	TOTAL		370 427.78

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

La section d'investissement se présente et s'équilibre ainsi :

DEPENSES			RECETTES		
Chap	LIBELLE	VOTE 2022	Chap	LIBELLE	VOTE 2022
20/21/23	Immobilisations en cours	165 710.00	1068	Affectation du résultat	163 170.62
041	Op° patrimoniales	0.00	021	Virement de la section fonct	26 975.35
			024	Produit des cessions d'immo	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés	23 590.00	10	Dotations, fonds divers et réserves	
	Restes à réaliser	590 639.20 €	13	Subventions d'investissement	6 149.00
001	Déficit antérieur	0.00	16	Emprunts et dettes assimilés	350 000.00

			041	Op° patrimoniales	0.00
			040	Op° ordre entre sections	6 175.65
				Restes à réaliser	217 959.00
			001	Résultat d'invest reporté	9 509.58
TOTAL		779 939.20	TOTAL		779 939.20

Après délibération le conseil vote avec 2 abstentions, 6 votes pour l'approbation du budget prévisionnel 2023.

Achat parcelles cadastrées section F n°491 et 494 au SESEL

Après délibération le conseil vote par 2 voix contre, 1 abstention et 5 voix pour l'achat des parcelles cadastrées section F n°491 et 494 au SESEL.

Mise en place du travail à temps partiel au profit des agents de la commune

Mme Kelle demande un changement de nombre d'heure. Elle demande à réaliser 21 heures au lieu des 22 heures actuelles.

Après délibération le conseil vote à l'unanimité pour la réduction du travail à temps partiel de Mme Kelle.

Le maire lève la séance à 22h58.

Question diverses :

Une personne demande à installer un miroir afin de sécuriser la sortie de véhicules au Mas de Coutié.

Une personne demande si l'association du Foyer Rural peut utiliser le terrain entre l'Eglise et le foyer rural le dimanche matin afin de réaliser un espace de convivialité. Ceci sera possible si le terrain n'est plus souillé par les déjections canines.

Une demande de rappel sur Le Concots Infos contre les déjections canines est demandée.

Une discussion sur l'entretien du Chemain Faisant est lancée. Un membre de l'association du Foyer Rural indique qu'ils ne peuvent pas financer l'entretien.

Une personne indique que des quads et buggys circulent très rapidement sur le GR devant la bibliothèque. La cohabitation est dangereuse avec les promeneurs.